

Le Directeur général de l'Agence française de développement,

Vu le code monétaire et financier, et notamment son article R. 515-16 ;

Vu le décret du 25 mai 2016 portant nomination du Directeur général de l'Agence française de développement, publié au Journal Officiel de la République Française le 26 mai 2016 ;

DECIDE :

Délégation est donnée à Monsieur Matthieu GENIN, Chargé de mission, en charge de l'intérim du Directeur adjoint de l'agence de Port-au-Prince, à l'effet de signer, au nom du Directeur général, du 17 août 2018 au 03 septembre 2018 inclus, les actes suivants :

- les correspondances, actes, contrats, marchés et toutes autres pièces relatifs aux prestations de services rendues localement par l'AFD ;
- les marchés, contrats et conventions d'achat, leurs avenants et marchés complémentaires, ainsi que les actes relatifs à la passation et l'exécution de ces marchés, contrats et conventions.

La présente décision entrera en vigueur le lendemain de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de l'AFD.

Fait à Paris, le 31 juillet 2018
En un exemplaire original

Le Directeur général
Rémy RIOUX